

Dijon, le 23/06/2025

Direction : Secrétariat Général
Département : Ressources Humaines

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

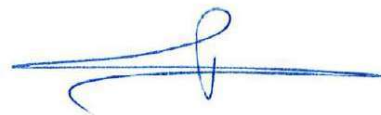
Je soussignée, Adélaïde ROCHA, Responsable du département, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret no 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles bénéficieront **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026.**

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par le ministère.

La Responsable du Département
des Ressources Humaines



Adélaïde ROCHA